Variations de pratiques médicales

Radiographie du thorax

Analyse de la répartition et de l'évolution de la pratique médicale en volumes et en dépenses par assuré en Belgique (analyses et tendances par régions, provinces et arrondissements) pour l'année **2019**



INAMI – Service des Soins de Santé – Direction Recherche, Développement et promotion de la qualité

Cellule Soins Efficaces

Pascal Meeus, Virginie Dalcq, Delphine Beauport,
Michaël Vande Velde, Lucien Hoekx, Kathleen Sierens, Benjamin Swine
Contact: appropriatecare@riziv-inami.fgov.be

Date de ce rapport : 5 août 2021

Table des Matières

TABI	BLE DES MATIÈRES	2
1.	INTRODUCTION	3
2.	MÉTHODOLOGIE D'ANALYSE SPÉCIFIQUE	4
Α.	A. CODES DE NOMENCLATURE INAMI RETENUS POUR L'ANALYSE	4
В.		
C.	C. Source des données et période d'analyse	6
D.	D. Critères de sélection	7
E.	Standardisation	7
3.	RÉSULTATS	8
A.	A. Taux de recours standardisé national	8
В.	3. RÉPARTITION EN VOLUMES DES CODES DE NOMENCLATURE PRESTÉS	9
C.	C. Spécialité des prestataires	10
D.	D. Spécialité des prescripteurs	11
E.	Taux de recours standardisé par genre et par classe d'âge	12
F.	Taux de recours standardisé hospitalier et ambulatoire	16
G.	G. TAUX DE RECOURS STANDARDISÉ SELON LE RÉGIME DE REMBOURSEMENT	18
Н.	f. Evolution des taux de recours standardisés	20
I.	VARIATIONS GÉOGRAPHIQUES DES TAUX DE RECOURS STANDARDISÉS	23
J.	. DÉPENSES STANDARDISÉES EN SOINS DE SANTÉ À CHARGE DE L'ASSURANCE	28
4.	RÉSUMÉ DES DONNÉES-CLÉS	31
5.	ANNEXES	32
A.	A. ANALYSE DE LA VARIANCE (ANOVA)	32
В.	3. Fréquence des occurrences de la pratique	33
C.	C. Types de prise en charge du patient	35
D.	D. VARIATIONS DE CODAGE ET ALTERNATIVES DE LA PRATIQUE	37

1. Introduction

La création de la Cellule Soins Efficaces au sein de la Direction Recherche-Développement-Qualité du Service Soins de Santé de l'INAMI fait suite au Contrat d'administration 2016-2018 de l'INAMI¹. Il prévoit, dans son article 35, « la création d'une Cellule Soins efficaces ciblant plus spécifiquement une approche intégrée en matière d'utilisation rationnelle des ressources ». Ce projet de création de la Cellule Soins Efficaces est effectif depuis le deuxième trimestre 2017.

La mise en œuvre concrète de la Cellule a été formalisée par le « Plan d'action en matière de contrôle des soins de santé 2016-2017 » publié par l'INAMI le 18 juillet 2016². Ce plan énonce une trentaine de mesures visant à tendre vers davantage d'efficience dans les soins de santé en encourageant les pratiques adéquates et en luttant contre les soins inutiles ou inappropriés.

Il y est convenu que, parmi ses missions, la Cellule Soins Efficaces analyse la « pertinence des soins » avec pour objectif d'identifier des variations de consommation inexpliquées après standardisation. Ces variations constituent en effet potentiellement un signe d'utilisation non optimale des ressources.

Les rapports de « variations de pratiques médicales » reprennent les analyses menées dans ce cadre. Chaque rapport est centré sur une thématique identifiée.

Le présent document vise à présenter les résultats chiffrés et graphiques des analyses³ de la pratique de Radiographie du thorax, ainsi qu'à en fournir les essentielles clés de lecture.

Volontairement, nous n'avons ajouté ici aucun élément d'interprétation souhaitant au préalable soumettre ces constats aux professionnels qui sont les plus à même de les interpréter. Ce document est néanmoins libre d'accès, afin d'alimenter objectivement et publiquement la réflexion sur la thématique.

¹ (Institut national d'assurance maladie-invalidité, 2016)

² (Institut national d'assurance maladie-invalidité, 2016)

³ Nous renvoyons le lecteur intéressé par la méthodologie suivie pour ces analyses quantitatives vers le document intitulé « Variations de pratiques – Méthodologie ».

2. MÉTHODOLOGIE D'ANALYSE SPÉCIFIQUE

A. Codes de nomenclature INAMI retenus pour l'analyse

Les codes de nomenclature de l'INAMI qui ont été retenus pour l'analyse sont listés ci-dessous :

Ambulant	Hospitalisé	Taux	Dépenses	Libellé	Création	Suppression	Groupe N	Valeur
452690	90 452701 oui oui Radiographie du thorax et de son contenu, un cliché				01-04-1985		N50	N25
452712	452723	oui	oui	Radiographie du thorax et de son contenu, minimum 2 clichés	01-04-1985		N50	N30
463691	463702	oui	oui	Radiographie du thorax et de son contenu, un cliché	01-11-1994		N50	N25
463713	463724	oui	oui	Radiographie du thorax et de son contenu, minimum 2 clichés	01-11-1994		N50	N30



B. Historique des codes de nomenclature

Ambulant Hospitalisé Date

Libellé



Ce tableau reprend l'historique des descriptions des codes de nomenclature de l'INAMI retenus pour l'analyse, en cas de modification implémentée durant la période 2009-2019.

C. Source des données et période d'analyse

Les données utilisées pour les analyses sont issues de ces bases de données :

Document N	pour les taux de recours et les dépenses des personnes assurées (qui répondent aux critères de sélection) dont l'âge, le sexe, le régime préférentiel et l'arrondissement sont connus en 2009-2019
Document P	pour les taux de recours et les dépenses des personnes assurées (qui répondent aux critères de sélection) par spécialité en 2017-2019
-	-
-	-

Dáriada d'analysa	2000 2010
Période d'analyse	2009-2019



Documents N : Les Documents N sont des données mensuelles envoyées dans un délai de trois mois par les organismes assureurs à l'INAMI. Ces données reprennent le nombre de prestations, leurs dates et les honoraires. De manière semestrielle, ces données sont compilées et complétées par les organismes assureurs en y ajoutant des données sur les patients : âge, genre, catégorie sociale et arrondissement du domicile. Les Documents N ne permettent toutefois pas d'analyser les combinaisons de prestations par assuré.

Documents P : Les Documents P sont des données semestrielles envoyées dans un délai de quatre mois par les organismes assureurs à l'INAMI. Ces données reprennent les prestations réalisées, les prestataires, les prescripteurs, les lieux de prestation et les lieux d'hospitalisation. Les Documents P permettent de suivre la consommation médicale et la tarification, mais ne permettent pas de regrouper les prestations par patient.

D. Critères de sélection

Certains filtres ont éventuellement été appliqués sur les données afin de ne sélectionner qu'une partie de la population dans les analyses. Le cas échéant, les filtres appliqués sont repris dans le tableau ci-dessous :

FILTRES APPLIQUES SUR LES DONNEES					
Genre	femmes et hommes				
Âge	tous				
-	-				

E. Standardisation

Les données sont standardisées avant analyse par an, sur la base de l'âge, du sexe et du régime préférentiel par arrondissement, province et région.



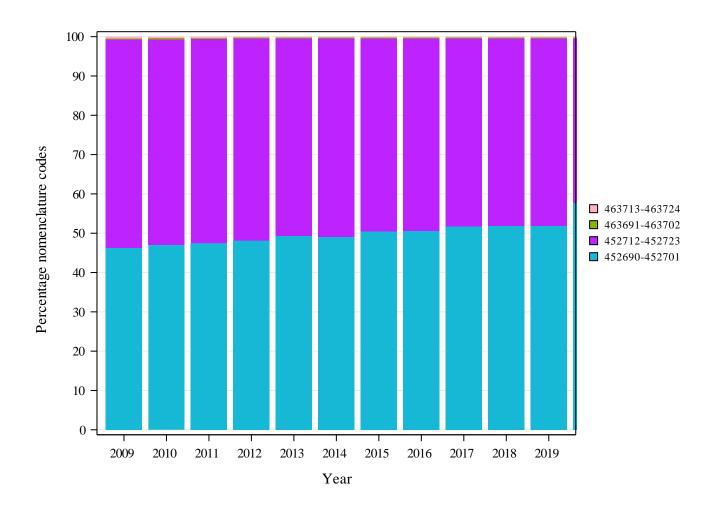
La **standardisation** est un processus qui permet de rendre des populations comparables pour un ou plusieurs critères d'analyse. De cette manière, si une différence est observée entre ces populations, on pourra en déduire qu'elle n'est pas due à ces critères pris en compte dans la standardisation.

3. RÉSULTATS

A. Taux de recours standardisé national

	TOTAL
Nombre moyen d'interventions par an	1.878.421
Taux de recours standardisé	16.547
par 100 000 assurés	10.547

B. Répartition en volumes des codes de nomenclature prestés



Voir les Codes de nomenclature INAMI retenus pour l'analyse à la page 4 pour connaître les informations relatives à ces codes.

C. Spécialité des prestataires

Spécialisation du prestataire	Total prestataires	Prestataires concernés	% Prestataires	Médiane de prestations	Nombre de prestations	% Prestations	Dépenses	% Dépenses
Radiologie	1609	1477	92%	961	1883499	100%	24.776.709,64	100%
Autres spécialités	11099	89	1%	62	5679	0%	77.940,99	0%
Total	12708	1566	12%	881	1889178	100%	24.854.650,63	100%



Ce tableau reprend respectivement les données non-standardisées suivantes par spécialité médicale (chiffres moyens de la période 2019) :

- Le nombre de prestataires par spécialité ayant attesté au moins une prestation ;
- Le nombre de prestataires attestant les codes de nomenclatures retenus pour cette analyse ;
- Le pourcentage de prestataires attestant ces codes par rapport au nombre de prestataires ayant attesté au moins une prestation;
- Le nombre médian de prestations par prestataires (attestant les codes) ;
- Le nombre de prestations réalisées ;
- Le pourcentage de prestations, c'est-à-dire le rapport du nombre de prestations attestées par cette spécialité sur le total des prestations ;
- Les dépenses ;
- Le pourcentage de dépenses, c'est-à-dire le rapport des dépenses induites par cette spécialité sur les dépenses totales.

D. Spécialité des prescripteurs

Spécialisation du prescripteur	Total prescripteurs	Prescripteurs concernés	% Prescripteurs	Médiane de prescriptions	Nombre de prescriptions	% Prescriptions	Dépenses	% Dépenses
Spécialistes en formation	7833	5549	71%	30	453138	24%	5.943.453,90	24%
Anesthésiologie - réanimation	2636	1922	73%	21	238003	13%	2.973.203,37	12%
Médecins généralistes	16808	12622	75%	11	225047	12%	3.074.882,77	12%
Médecine interne	1413	987	70%	35	159582	8%	2.056.916,40	8%
Méd aigüe et d'urgence	574	523	91%	222	150819	8%	1.964.127,22	8%
Pneumologie	673	604	90%	150	149331	8%	2.064.869,06	8%
Chirurgie	1844	1249	68%	21	103896	5%	1.328.004,75	5%
Cardiologie	1333	1084	81%	21	88197	5%	1.117.147,28	4%
Gériatrie	384	339	88%	101	53687	3%	737.596,61	3%
Pédiatrie	1932	1392	72%	19	52993	3%	685.021,17	3%
Gastroentérologie	836	693	83%	20	28443	2%	390.717,00	2%
Généralistes en formation	3508	2174	62%	6	27392	1%	372.903,52	2%
Médecins non spécialisés	3219	963	30%	4	25036	1%	328.003,90	1%
Chirurgie orthopédique	1336	906	68%	5	24897	1%	328.065,51	1%
Autres spécialités	21376	5975	28%	153	108717	6%	1.489.738,17	6%
Total	65705	36982	56%	11	1889178	100%	24.854.650,63	100%



Ce tableau reprend dans l'ordre les données non-standardisées suivantes par spécialité médicale (chiffres moyens de la période 2019) :

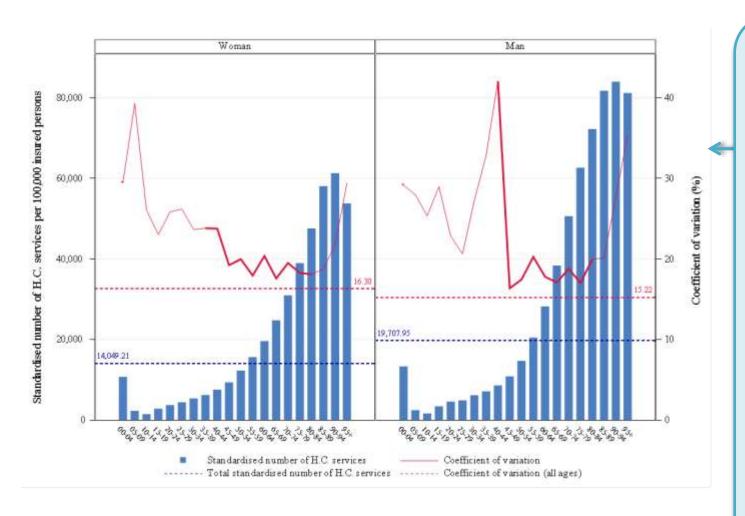
- Le nombre de prescripteurs ayant prescrit au moins une prestation ;
- Le nombre de prescripteurs prescrivant les codes de nomenclatures retenus pour cette analyse ;
- Le pourcentage de prescripteurs prescrivant ces codes par rapport au nombre de prestataires ayant prescrit au moins une prestation;
- Le nombre médian de prestations par prescripteurs (prescrivant les codes) ;
- Le nombre de prestations prescrites concernées ;
- Le pourcentage de prestations prescrites, c'est-à-dire le rapport du nombre de prestations prescrites par cette spécialité sur le total des prestations prescrites ;
- Les dépenses ;
- Le pourcentage de dépenses, c'est-à-dire le rapport des dépenses induites par cette spécialité sur les dépenses totales.

E. Taux de recours standardisé par genre et par classe d'âge

	TOTAL
Nombre moyen d'interventions par an	1.878.421
Age médian (ans)	68
Age moyen (ans)	63,03
Ratio Max/Min de l'âge médian	1 12
(par arrondissement)	1,12
Pourcentage de femmes	46,60%

Ratio Max/Min:

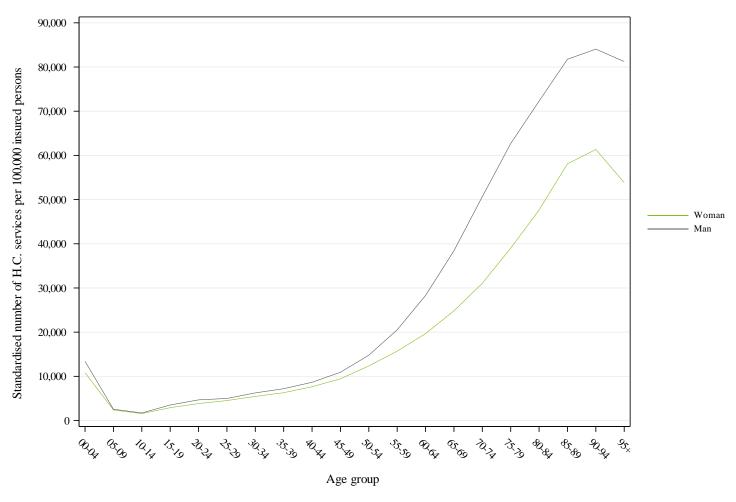
Le ratio max/min est une mesure de dispersion des valeurs. Il se calcule dans ce rapport en faisant le rapport de la valeur maximale retrouvée pour la variable parmi tous les arrondissements sur la valeur minimale. Si cette valeur minimale est égale à zéro, le ratio max/min ne peut alors pas être calculé et sera indiqué « NA » (c'est-à-dire non applicable).



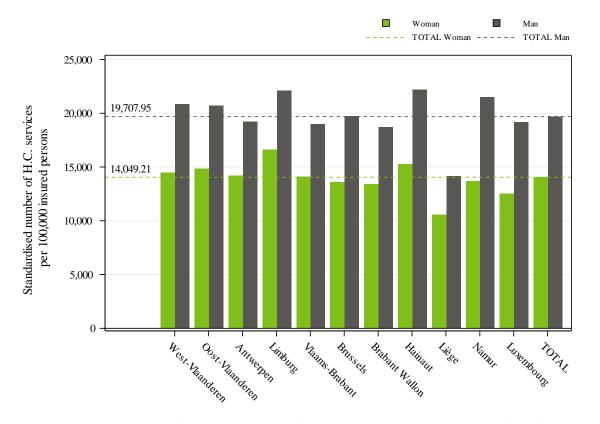
Taux de recours standardisé par 100 000 assurés et coefficient de variation selon les arrondissements par groupe d'âge et par genre pour l'année 2019

Ce graphique se compose de diagrammes à barres pour chaque genre. Le coefficient de variation, représenté par la ligne rouge, est une mesure de dispersion relative des taux de recours standardisés observés par arrondissement, par groupe d'âge et par genre (écart-type divisé par la moyenne). Cette ligne est représentée en gras pour les groupes d'âge où le coefficient de variation peut être interprété valablement (c'est-à-dire pour les groupes d'âges où il y a suffisamment d'assurés par arrondissement pour permettre une comparaison).

L'axe vertical gauche du graphique correspond au taux de recours standardisé et l'axe à droite au coefficient de variation. L'axe horizontal montre la division en groupes d'âge. Les lignes pointillées horizontales indiquent les valeurs totales des taux de recours standardisés (en bleu) et du coefficient de variation (en rouge).



Comparaison des taux de recours standardisés féminins et masculins (pour 100 000) en 2019

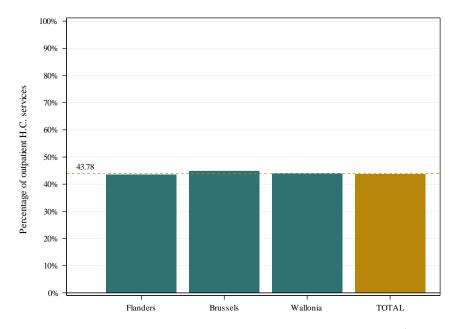


Ce graphique en histogramme montre les taux de recours standardisés par province et par genre. Les barres grises indiquent les taux masculins tandis que les barres vertes représentent les taux féminins pour chaque province. Les lignes discontinues grises et vertes indiquent les taux de recours standardisés totaux selon le même code de couleur.

Taux de recours standardisé par 100 000 assurés par genre et par province pour l'année 2019

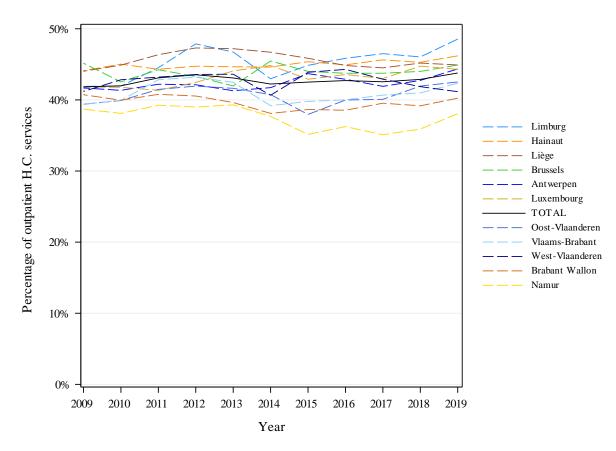
F. Taux de recours standardisé hospitalier et ambulatoire

	TOTAL
Nombre moyen d'interventions par an	1.878.421
Pourcentage en mode ambulatoire	43,78%
Ratio max/min des pourcentages ambulatoires	1.62
(par arrondissement)	



Pourcentage de prise en charge ambulatoire total et selon les régions

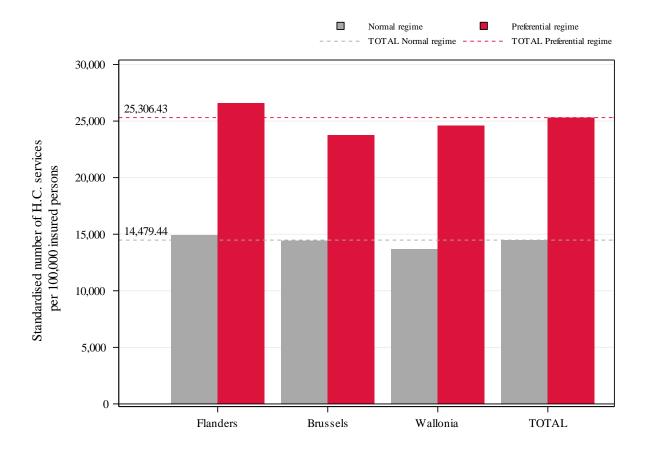
Le graphique représente le pourcentage des prestations ayant lieu en prise en charge ambulatoire (en ce compris, les hospitalisations de jour), c'est-à-dire le nombre de prestations ambulatoires par rapport au nombre total de prestations (ambulatoires et séjours hospitaliers). En plus d'une barre par région, une barre est affichée pour la population belge. Ce rapport total est également visible par une ligne pointillée.



Evolution par province du pourcentage de prise en charge ambulatoire

G. Taux de recours standardisé selon le régime de remboursement

	TOTAL
Nombre moyen d'interventions par an	1.878.421
Pourcentage en régime préférentiel	33,20%
Taux de recours standardisé avec régime préférentiel	25.306
(par 100.000)	23.300
Taux de recours standardisé sans régime préférentiel	14.479
(par 100.000)	14.473
Ratio Régime préférentiel/Régime général	1,75

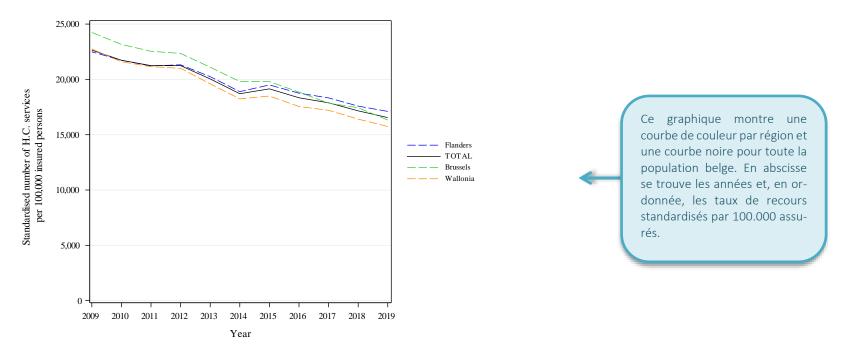


Le graphique représente les taux de recours standardisés avec (en rouge) et sans (en gris) régime préférentiel, par région et au total. Les lignes pointillées rouge et grise représentent les taux de recours standardisés totaux respectivement avec et sans régime préférentiel.

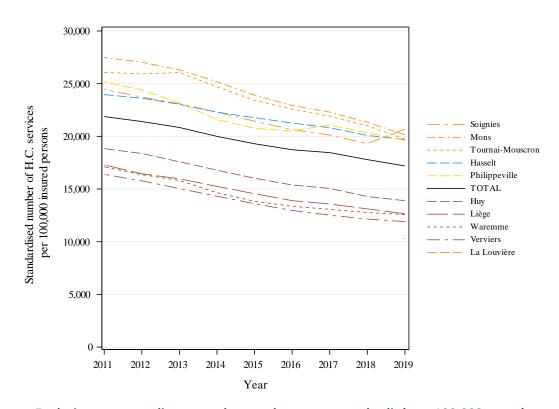
Taux de recours standardisé selon le régime de remboursement et selon les régions

H. Evolution des taux de recours standardisés

	TOTAL
Nombre moyen d'interventions par an	1.878.421
Tendance (2009-2019)	-3,09%
Tendance (2017-2019)	-3,81%



Evolution par région du taux de recours standardisé par 100.000 assurés



Evolution par arrondissement du taux de recours standardisé par 100.000 assurés

Ce graphique montre une courbe de couleur par arrondissement et une courbe noire pour toute la population belge. En abscisse se trouve les années et, en ordonnée, les taux de recours standardisés par 100.000 assurés.

Afin de mieux représenter les tendances évolutives, les taux illustrés sont en fait une moyenne mobile des taux relevé sur une période des 3 ans qui précède l'année prise en compte (l'année concernée y compris).

Sur ce graphique ne sont représentés que les 5 arrondissements qui montrent les moyennes de taux les plus élevées et les 5 arrondissements aux moyennes les plus basses sur les 3 dernières années étudiées.

		Taux de recours	Crois:		
		2019 (par 10⁵ assurés)	2009- 2019	2017- 2019	Rupture de tendances
	Flandre occidentale	17308,86	-2,66%	-3,46%	
	Flandre orientale	17438,91	-2,40%	-2,26%	
	Anvers	16423,65	-2,96%	-4,11%	
	Limbourg	18989,66	-2,43%	-2,18%	
ces	Brabant flamand	16236,38	-3,08%	-4,57%	
Provinces	Bruxelles	16324,4	-3,88%	-4,37%	
Pro	Brabant wallon	15710,7	-3,43%	-4,95%	
	Hainaut	18322,3	-3,70%	-4,70%	
	Liège	12160,05	-3,97%	-3,47%	
	Namur	17143,42	-2,94%	-4,57%	
	Luxembourg	15598,73	-3,23%	-3,70%	
ns	Flandre	17105,14	-2,70%	-3,39%	
Régions	Bruxelles	16324,4	-3,88%	-4,37%	
Ré	Wallonie	15744,4	-3,61%	-4,34%	
	TOTAL	16547,07	-3,09%	-3,81%	

Evolution des taux de recours par province et par région

Ce tableau reprend les **taux de recours** (ou d'intervention) standardisés pour la dernière année analysée (2019), mais aussi **les taux de croissance** moyens par province, par région et au total, tant pour le long terme (2009-2019) que le court terme (2017-2019).

La continuité (ou la rupture) des tendances à long terme et à court terme a été évaluée statistiquement à l'aide de régressions linéaires. Ces analyses, propres à chaque entité géographique (i.e., province, région), permettent de mettre en évidence si l'évolution des taux de recours standardisés au cours des trois dernières années de la période d'analyse diffère significativement de l'évolution des taux sur l'ensemble de la période.

La significativité du test (et son degré de significativité) est rapportée dans la colonne rupture de tendances : * Seuil de valeur de p \leq 0,05 / ** Seuil de valeur de p \leq 0,01 / *** Seuil de valeur de p \leq 0,001. L'absence d'astérisque indique que la rupture de tendances observée est non-significative statistiquement.

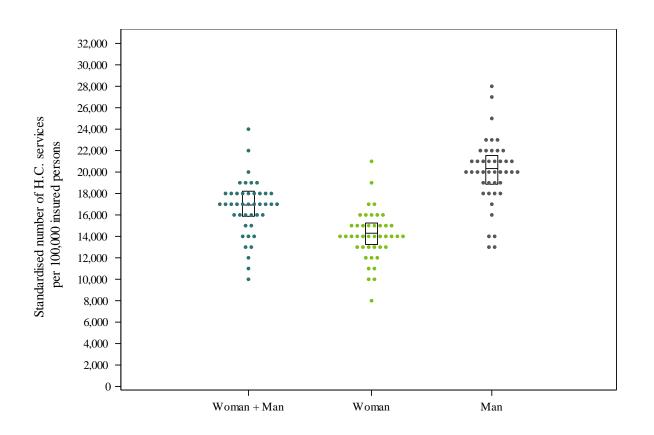
Les valeurs « NA » sont indiquées dans le cas où les codes de nomenclature retenus pour l'analyse ont une première année entière d'application plus récente que la période des 3 dernières années prises en compte.

I. Variations géographiques des taux de recours standardisés

	TOTAL
Nombre moyen d'interventions par an	1.878.421
Coefficient de variation (2019)	15,14
Ratio Max/Min* des taux de recours standardisés	1.00
(par région)	1,09
Ratio Max/Min* des taux de recours standardisés	2,31
(par arrondissement)	2,31

Coefficient de variation (2017-2019)	13,21
Coefficient de variation (2009-2011)	11,09
Différence statistiquement significative ?	Non

^{*} Un résultat « NA » s'affiche en cas de ratio non calculable, c'est-à-dire dans le cas où la valeur minimale est égale à zéro (cf. E. Taux de recours standardisé par genre et par classe d'âge)

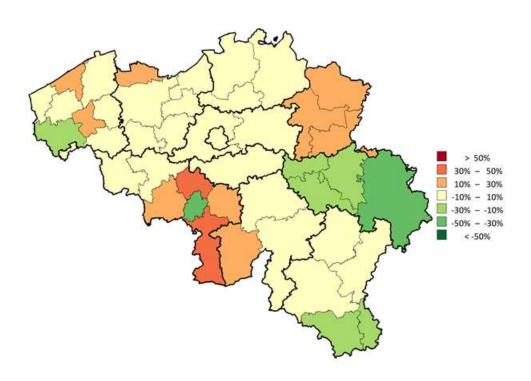


Répartition en « dot plot » des taux de recours standardisés par arrondissement selon le genre

Un graphique en dot-plot est un graphique de distribution qui est utile pour mettre en évidence des regroupements de données, des trous dans la répartition ainsi que des valeurs extrêmes. Ici, chaque point représente le taux de recours d'un arrondissement pour toute sa population ou selon le genre.

Les taux sont arrondis selon la valeur du taux maximal (à l'unité, à la dizaine, à la centaine...) afin de mieux regrouper les valeurs.

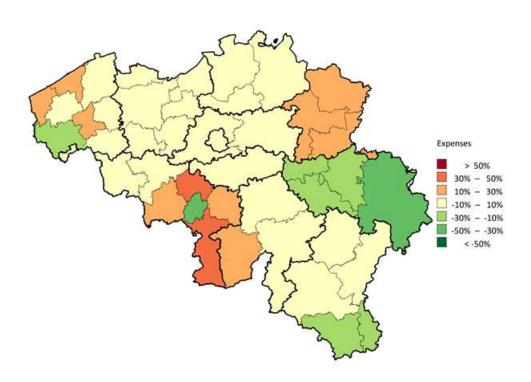
Le graphique montre également sous forme de « boîtes » les 25°, 50° et 75° percentiles des taux de recours standardisés non arrondis pour tous les patients. La ligne du bas de la boîte correspond au 25° percentile tandis que le 75° percentile est représenté par la ligne supérieure. La ligne interne à la boîte correspond au 50° percentile.



Carte de répartition par arrondissement des taux de recours standardisés

Sur cette carte de la Belgique, les frontières des arrondissements sont tracées par des lignes fines tandis que les frontières provinciales sont indiquées en lignes épaisses. Les arrondissements sont colorés selon une échelle de couleur basée sur le rapport du taux de recours dans cet arrondissement sur le taux médian belge. Cette comparaison est exprimée en pourcentage : par exemple, 0% si le taux de l'arrondissement est égal au taux total, 20% si le taux est supérieur de 20% et à -20% si le taux est inférieur de 20%. Les pourcentages sont calculés sur la base de la moyenne des taux standardisés des trois dernières années et sont répartis par tranches de 20%. Les couleurs suivantes leur sont attribuées :

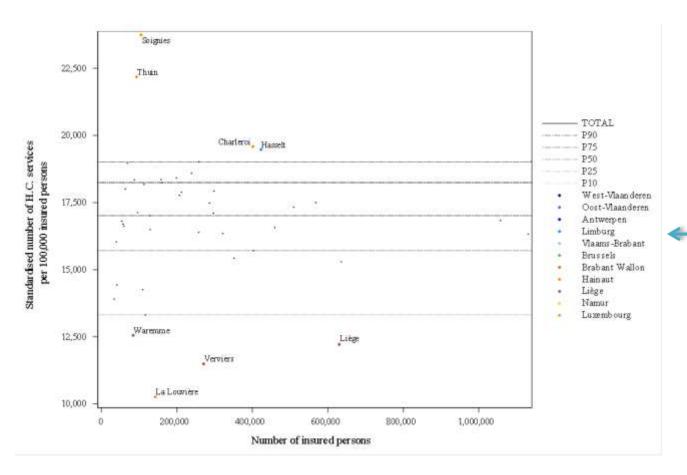
Couleur	Catégorie		
	Supérieur à 50%		
	Entre 30% et 50%		
	Entre 10% et 30%		
	Entre -10% et 10%		
	Entre -30% et -10%		
	Entre -50% et -30%		
	Inférieur à -50%		
	Aucun recours		



Carte de répartition par arrondissement des dépenses standardisées

Sur cette carte de la Belgique, les frontières des arrondissements sont tracées par des lignes fines tandis que les frontières provinciales sont indiquées en lignes épaisses. Les arrondissements sont colorés selon une échelle de couleur basée sur le rapport des dépenses dans cet arrondissement sur les dépenses médianes belges. Cette comparaison est exprimée en pourcentage : par exemple, 0% si les dépenses de l'arrondissement sont égales aux dépenses totales, 20% si les dépenses sont supérieures de 20% et à -20% si les dépenses sont inférieures de 20%. Les pourcentages sont calculés sur la base de la moyenne des dépenses standardisées des trois dernières années et sont répartis par tranches de 20%. Les couleurs suivantes leur sont attribuées :

Couleur	Catégorie		
	Supérieur à 50%		
	Entre 30% et 50%		
	Entre 10% et 30%		
	Entre -10% et 10%		
	Entre -30% et -10%		
	Entre -50% et -30%		
	Inférieur à -50%		
	Aucune dépense		



Répartition en « funnel plot » des taux de recours standardisés par arrondissement selon le nombre d'assurés

Dans ce graphique, le taux de recours standardisé dans un arrondissement est positionné selon la taille de sa population. En plus des points par arrondissement, les intervalles de confiance (variation attendue du taux de recours standardisé lorsque la seule source de variation est de type aléatoire) sont également indiqués sur le graphique (lignes de percentiles horizontales). Ils sont indépendants de la taille des arrondissements. La ligne horizontale épaisse indique le taux de recours standardisé national. Les arrondissements extrêmes sont identifiés par les valeurs au-dessus de P90 et en-dessous du P10.

J. Dépenses standardisées en soins de santé à charge de l'assurance

	TOTAL
Nombre moyen d'interventions par an	1.878.421
Dépenses moyennes annuelles (€)	24.680.732
Coût moyen par intervention (€)	13,14
Dépenses moyennes annuelles par assuré (€)	2,17
Ratio Max/Min* des dépenses par assuré	1,11
(par région)	1,11
Ratio Max/Min* des dépenses par assuré	2,33
(par arrondissement)	2,33

^{*} Un résultat « NA » s'affiche en cas de ratio non calculable, c'est-à-dire dans le cas où la valeur minimale est égale à zéro (cf. E. Taux de recours standardisé par genre et par classe d'âge)

		Dépenses standardisées	
		(par assuré)	
	Flandre occidentale	2,27 €	
	Flandre orientale	2,31 €	
	Anvers	2,19 €	
	Limbourg	2,49 €	
ces	Brabant flamand	2,16 €	
Provinces	Bruxelles	2,14 €	
Pro	Brabant wallon	2,05€	
	Hainaut	2,38 €	
	Liège	1,56 €	
	Namur	2,23 €	
	Luxembourg	2€	
JS	Flandre	2,27 €	
Régions	Bruxelles	2,14€	
N. N.	Wallonie	2,04 €	
	TOTAL	2,17 €	

Répartition régionale et provinciale des dépenses standardisées (2019)

Nomenclature	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Taux de croissance annuel moyen
452690-452701	11,93	12,11	12,16	12,29	12,17	12,37	12,39	12,39	12,39	12,51	12,25	0,26%
452712-452723	13,64	13,84	13,89	14,05	13,93	14,17	14,19	14,19	14,19	14,33	14,10	0,33%
463691-463702	11,45	11,64	11,84	11,98	11,80	12,23	12,21	12,28	12,27	12,34	12,31	0,73%
463713-463724	13,45	13,71	13,94	14,04	13,93	14,21	14,18	14,18	14,22	14,37	14,37	0,66%

Evolution des dépenses par prestation et par code de nomenclature

4. RÉSUMÉ DES DONNÉES-CLÉS

	TOTAL	
PRESTATAIRES & PRESCRIPTEURS		
Prestataires principaux : Radiologie	100,00%	
Prescripteurs principaux : Spécialistes en formation	24,00%	
TAUX DE RECOURS	•	
Nombre moyen d'interventions (par an)	1.878.421	
Taux de recours standardisé (par 100 000 assurés)	16547,07	
≥ 2 occurrences par patient ⁴ (2019)	30,6%	
Pourcentage en mode ambulatoire	43,78%	
POPULATION		
Âge médian	68 ans	
Ratio max/min ⁵ de l'âge médian (par arrondissement)	1,12	
Pourcentage de femmes ⁶	46,60%	***
Ratio Régime préférentiel/Régime général ⁶	1,75	***
TENDANCES		
Tendance ⁶ (2009-2019)	-3,09%	
Tendance ⁶ (2017-2019)	-3,81%	NS
VARIATIONS GÉOGRAPHIQUES		
Coefficient de variation ⁶ (2009-2011)	11,09	212
Coefficient de variation ⁶ (2017-2019)	13,21	NS
Ratio max/min ⁵ du nombre d'intervention ⁶ (par 100 000 assurés, par région)	1,09	**
Ratio max/min ⁵ du nombre d'intervention (par 100 000 assurés, par arrondissement)	2,31	
DÉPENSES DIRECTES		
Dépenses moyennes annuelles	24.680.732 €	_
Dépenses moyennes annuelles par assuré	2,17 €	
Ratio max/min ⁵ des dépenses par assuré (par région)	1,11	
Ratio max/min ⁵ des dépenses par assuré (par arrondissement)	2,33	
Cout moyen des interventions	13,14 €	
VARIATIONS DE CODAGE & ALTERNATIVES DE PRATIQUE ⁴		
Variations de codage de la pratique ⁶ (par province)	Oui	***
Variations de choix des alternatives de pratique ⁶ (par province)	Oui	***

⁴ Les résultats plus détaillés sont présentés en annexe de ce rapport.

⁵ Un résultat « NA » s'affiche en cas de ratio non calculable, c'est-à-dire dans le cas où la valeur minimale est égale à zéro.

⁶ Si le(s) résultat(s) démontre(nt) une différence significative, le degré de la significativité statistique est symbolisée par une à trois astérisques (de plus en plus significatif). Dans le cas contraire, le sigle NS s'affiche (non significatif).

5. ANNEXES

A. Analyse de la variance (ANOVA)

Significativité statistique des différences observées en 2019						
Selon la région ?	Oui	**				
Selon le genre ?	Oui	***				
Selon le régime de remboursement ?	Oui	***				
Selon le genre et par région ?	Non					
Selon le régime de remboursement et par région ?	Non					
Selon le genre et par régime de remboursement ?	Non					
Selon le genre et le régime de remboursement et par région ?	Non					

Afin de pouvoir évaluer la significativité des différences observées, une analyse ANOVA peut être effectuée.

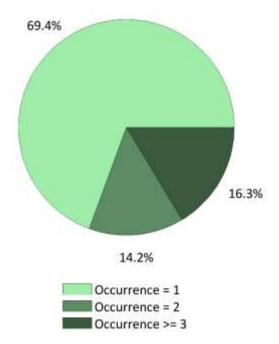
L'analyse ANOVA appliquée ici étudie d'une part chaque **facteur** pris séparément (la région, le genre et le régime de remboursement). La **significativité statistique** des différences observées de taux de recours pour chacun de ces trois facteurs est donc d'abord évaluée séparément.

D'autre part, l'analyse est aussi appliquée de manière **multifactorielle**, en croisant deux ou trois facteurs, afin d'identifier d'éventuelles différences significatives plus spécifiques. Par exemple, observe-t-on des différences significatives de taux de recours selon le genre à l'échelle régionale ?

Les **astérisques** représentent le degré de significativité statistique des données observées avec les valeurs suivantes : * Seuil de valeur de $p \le 0.05$ / *** Seuil de valeur de $p \le 0.001$ / *** Seuil de valeur de $p \le 0.001$. L'absence d'astérisque indique que la différence observée est non-significative statistiquement.

B. Fréquence des occurrences de la pratique

Fréquence	Par année	Par jour
2 occurrences	14,3%	5,4%
≥ 3 occurrences	16,4%	0,9%
≥ 2 occurrences	30,6%	6,2%



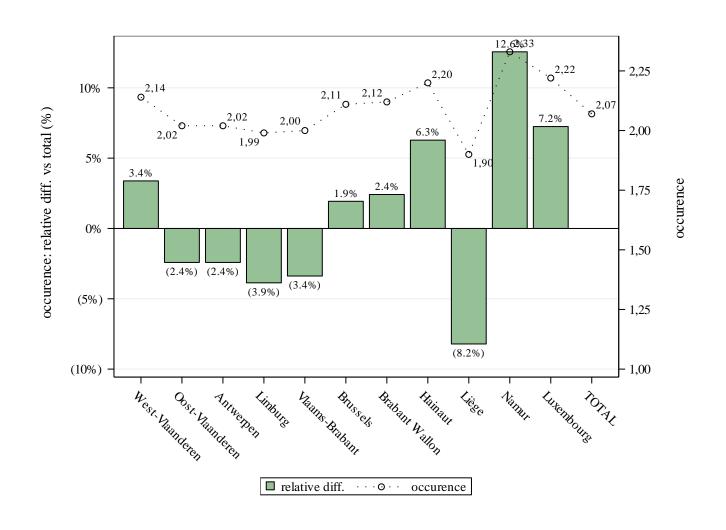
Répartition des récurrences de la pratique par an (2019)

Il arrive que certaines pratiques soient facturées plusieurs fois pour le même patient sur la même année ou même sur le même jour. Ceci peut être dû à une **répétition de la pratique**, mais aussi par un effet anatomique qui pourra conduire, selon l'organe concerné, à effectuer la même pratique de manière **bilatérale** pouvant dès lors causer une double occurrence sur le même jour.

Afin d'interpréter les résultats par jour valablement, il est utile de noter qu'un même patient pourra être comptabilisé plusieurs fois s'il a, par exemple, bénéficié de deux prestations identiques simultanément, 2 fois dans l'année.

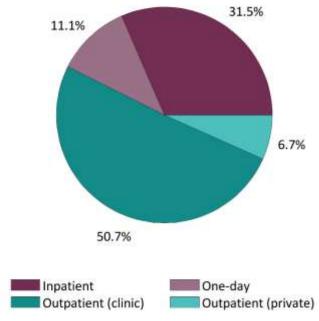
Ces présentes analyses de fréquence des occurrences sont réalisées sur l'année **2019** à partir des bases de données suivantes : Documents P, ADH et SHA.

Des valeurs « **n.d.** » sont indiquées si les données n'étaient pas disponibles au moment de l'édition de ce rapport.



Récurrence de pratique par province et variation par rapport à la valeur nationale (2019)

C. Types de prise en charge du patient



Types de prise en charge				
Ambulatoire (privé)	6.7%			
Ambulatoire (polyclinique)	50.7%			
Hospitalier (de jour)	11.1%			
Hospitalier (séjour)	31.5%			

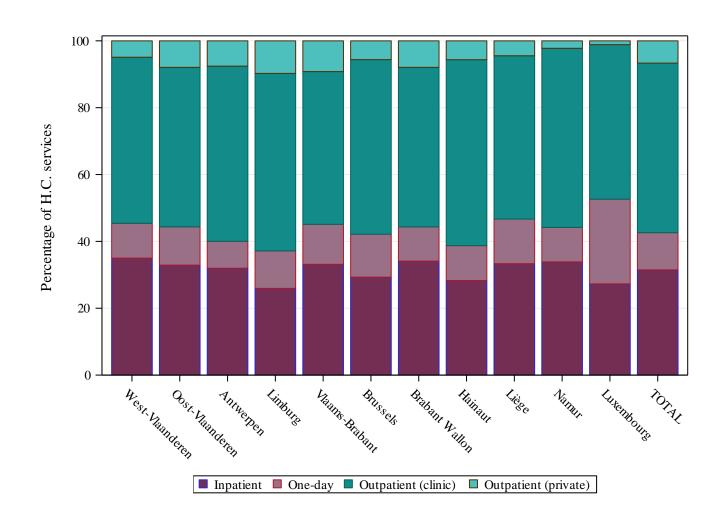
Répartition des types de prise en charge en 2019



En complément au chapitre abordant les <u>taux de recours standardisés hospitaliers et ambulatoires (voir page 16)</u>, l'analyse des types de prise en charge du patient peut être affinée en identifiant les sous-secteurs de soins ambulatoires (privé et polyclinique) et hospitalisation de jour ou classique).

Ces présentes analyses sont réalisées sur l'année 2019 à partir des bases de données suivantes : Documents P, ADH et SHA.

Des valeurs « n.d. » sont indiquées si les données n'étaient pas disponibles au moment de l'édition de ce rapport.



Répartition des types de prise en charge par province (2019)

Hospitalisé

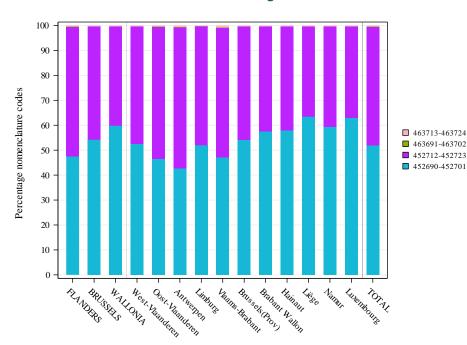
452701

Ambulant

452690

D. Variations de codage et alternatives de la pratique

→ Variations dans le codage :



452712	452723	Radiographie du thorax et de son contenu, minimum 2 clichés
463691	463702	Radiographie du thorax et de son contenu, un cliché
463713	463724	Radiographie du thorax et de son contenu, minimum 2 clichés

Radiographie du thorax et de son contenu, un cliché

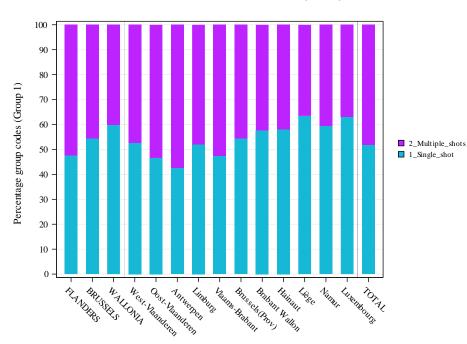
Libellé

Répartition en volume des codes de nomenclature

Significativité	Par région	Par province
Recours aux Codes de nomenclature ⁷	***	***

⁷Le calcul de significativité est réalisé ici en comparant les différences géographiques de recours aux différents codes de nomenclature pour coder la pratique.

→ Variations dans les alternatives de pratique :



Codes combinés	Regroupements	
452690-452701	1_Single_shot	
452712-452723	2_Multiple_shots	
463691-463702	1_Single_shot	
463713-463724	2_Multiple_shots	

Répartition des choix des alternatives de pratique

Significativité	Par région	Par province
Choix des Alternatives de pratique	***	***



Selon la nature de la pratique et les outils d'analyse disponibles, il peut être possible d'identifier et de définir des alternatives pour la réalisation de cette pratique. Dans ce cas, les codes de nomenclature définis pour l'analyse de la pratique sont regroupés dans l'objectif d'analyser si les choix de ces alternatives sont homogènes ou non à travers le territoire. Le calcul de significativité affiché dans le tableau est réalisé en comparant ces groupes de codes entre eux.